

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2024

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Partenariat avec la crèche Pom d'Api - approbation de la nouvelle convention**

Rapporteur : Annie Bach

De 1998 à 2023, la Ville a soutenu l'activité des deux crèches associatives scéennes par le biais d'une convention partenariale.

La convention, renouvelée périodiquement portait sur l'attribution de places par la Ville au sein de ces établissements en contrepartie d'une participation financière en faveur de l'association. La subvention versée par la Ville a été ajustée à différentes reprises, pour atteindre 1 € de l'heure, afin de tenir compte de l'évolution des coûts de fonctionnement.

Les montants ainsi versés représentaient 41 665 € en 2023.

Malgré le soutien de la Ville et de la CAF, les crèches associatives ont rencontré d'importantes difficultés financières.

La crèche parentale les Fripounnets n'a pu poursuivre son activité ; sa fermeture a été effective en juillet dernier. Les enfants domiciliés à Sceaux accueillis dans cette structure et qui n'étaient pas en âge d'entrer à l'école ont été intégrés au sein des établissements municipaux.

La crèche Pom d'Api quant à elle, a été reprise en octobre dernier par l'organisme Sogécriche dont l'objet est la gestion de crèches associatives ou privées.

Il est proposé de réserver 10 berceaux auprès de cet organisme afin de compléter les 210 places au sein des équipements municipaux.

Une convention de partenariat avec la SAS Pom d'Api est proposée à cet effet en vertu de laquelle la Ville versera une participation forfaitaire de 2 000 € par an par place attribuée en lien avec la Ville.